

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 25

Services du Premier Ministre.

IV. — SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Jean-Eric BOUSCH.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, *vice-présidents* ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguella, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 24) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Premier Ministre (Services) - Défense nationale (Secrétariat général).

Mesdames, Messieurs,

Parmi les services rattachés au Premier Ministre, il en est un qui intéresse directement la sécurité du territoire national, c'est le Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.) qui « assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social ». Chargé d'assister le Premier Ministre dans l'exercice des responsabilités que lui confère la Constitution, le Secrétariat général de la Défense nationale assure les tâches de secrétariat des conseils et comités de défense et joue un rôle de coordination dans les domaines du renseignement, de la politique scientifique liée à des problèmes de défense, et des mesures de défense économique incombant aux différents ministères.

Un décret en date du 4 juillet 1969 a placé le Secrétariat général de la Défense nationale sous l'autorité du Premier Ministre, mais l'a mis à la disposition du Ministre des Armées.

*
* *

Le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1974 est de 10,246 millions de francs contre 9,452 millions de francs en 1973, soit une progression de 8,4 % : les dotations au titre des moyens des services augmenteront de 11 % environ et celles au titre des crédits de paiement diminueront de 5,6 %.

Les crédits nécessaires pour couvrir les *dépenses ordinaires* seront pour 1974 de 8,846 millions de francs contre 7,969 millions de francs en 1973.

La répartition des crédits du titre III, par service, est la suivante :

SERVICES	CREDITS votés pour 1973.	CREDITS prévus pour 1974.	DIFFERENCE		TOTAL
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	
	(En millions de francs.)				
Secrétariat général de la Défense nationale (S. G. D. N.).....	7,314	8,182	+ 0,439	+ 0,429	+ 0,868
Institut des hautes études de la Défense nationale (I. H. E. D. N.).	0,655	0,664	— 0,097	+ 0,106	+ 0,009
Totaux	7,969	8,846	+ 0,342	+ 0,535	+ 0,877

La simple reconduction du budget de 1973 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques ainsi que des majorations des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales — se traduit par un relèvement de 0,342 million de francs au titre des *mesures acquises*.

Les *mesures nouvelles* résultent essentiellement des ajustements aux besoins des crédits aux frais :

- des besoins des crédits affectés à l'informatique. (+ 170.000 F)
- de matériel (+ 120.000 F)
- de remboursements à diverses administrations. (+ 27.000 F)
- de remboursements de frais de déplacement.. (+ 30.000 F)
- de travaux immobiliers..... (+ 80.000 F)

Les *dépenses en capital* inscrites pour 1974 s'élèvent :

— à 1,560 million de francs pour les *autorisations de programme* contre 1,483 million de francs en 1973 ;

— et à 1,4 million de francs en *crédits de paiement* contre 1,483 million de francs l'année précédente.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 0,86 million de francs est assortie d'un crédit de paiement de 0,70 million de francs pour 1974 sur le *chapitre 52-00* réservé aux études et au Fonds d'innovation de la Recherche scientifique de la Défense nationale : il s'agit de financer des études relatives, d'une part, à la situation économique de certains pays étrangers et, d'autre part, à l'informatique.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 0,7 million de francs et un crédit de paiement équivalent sont présentés au titre du chapitre 57-05 affecté à *l'équipement en matériel des services du Secrétariat général de la Défense nationale*. Pour assurer en permanence les liaisons gouvernementales soit à l'intérieur du territoire métropolitain, soit avec les représentants diplomatiques ou militaires à l'étranger, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation et au renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et de chiffrement.

*
* *

Votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1974.